

**Demande formulée au titre du  
rapprochement de conjoints / rentrée 2022**

Cochez la case oui ou non pour chaque situation et fournir pour chaque réponse positive les pièces justificatives correspondantes. Ce formulaire est à renvoyer accompagné des pièces justificatives et de la confirmation de changement de département au plus tard le mercredi 08 décembre 2021.

	Ma situation	OUI	NON	Pièces justificatives à fournir
<b>Ma situation familiale / civile</b>	Je suis marié(e) au plus tard le 01/09/2021			- Copie du livret de famille
	Je suis pacsé(e) au plus tard le 01/09/2021			- Copie d'engagement dans les liens de PACS + extrait d'acte de naissance récent où est indiqué la mention du PACS
	Je suis ni marié(e), ni pacsé(e) mais j'ai un enfant en commun avec mon/ma concubin(e)			- Copie du livret de famille
	Je suis ni marié(e), ni pacsé(e) mais je vais avoir un enfant en commun avec mon/ma concubin(e)			- Attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 01/01/2022, et/ou certificat de grossesse
	J'ai un ou plusieurs enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2022			- Copie du livret de famille - Certificat de scolarité ou d'apprentissage
	Je vais avoir un enfant			- Certificat de grossesse et/ ou attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 01/01/2022
<b>La situation professionnelle de mon/ma conjoint(e)</b>	Mon/ma conjoint(e) travaille dans un département différent de celui où j'exerce			- Attestation de l'employeur datant de moins d'un mois précisant la date de prise de poste, le lieu d'exercice et l'activité professionnelle du conjoint ou la copie du contrat de travail,  + copie des deux derniers bulletins de salaire
	Mon/ma conjoint(e) est personnel de l'éducation nationale dans un département différent de celui où j'exerce			- Attestation d'exercice (procès verbal d'installation, arrêté d'affectation)  + copie des deux derniers bulletins de salaire
	Mon/ma conjoint(e) est au chômage et inscrit(e) au Pôle emploi dans un département différent de celui où j'exerce			- Attestation d'inscription auprès de Pôle emploi datant de moins d'un mois + attestation de la dernière activité professionnelle (le rapprochement de conjoints portera sur le lieu d'inscription à Pôle emploi sous réserve de compatibilité avec l'ancienne résidence professionnelle)

Votre attention est appelée sur le fait que les bonifications accordées au titre de la situation familiale ne sont pas cumulables (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe, situation de parent isolé, vœux liés).

## Demande formulée au titre du rapprochement de conjoints / rentrée 2022

	Ma situation	OUI	NON	Pièces justificatives à fournir
La situation professionnelle de mon/ma conjoint(e)	Mon/ ma conjointe est chef d'entreprise, Commerçant, artisan, auto-entrepreneur dans un département différent de celui où j'exerce			- Attestation d'immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers  + toute pièce attestant de la réalité de l'activité son lieu d'exercice effectif (déclaration récente du chiffre d'affaires, bail commercial, preuve d'achat de matériel nécessaire à l'activité...)
	Mon/ma conjointe(e) exerce une profession libérale dans un département différent de celui où j'exerce			- Attestation d'inscription auprès de l'URSSAF  + justificatif d'immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers
	Mon/ma conjointe suit une formation professionnelle dans un département différent de celui où j'exerce			- Copie du contrat d'engagement précisant la date de début de formation ainsi que sa durée  + copie des bulletins de salaire correspondants
	Mon/ma conjoint(e) est muté(e) dans un département différent de celui où j'exerce et débutera son activité avant le 31/08/2022			Attestation de mutation mentionnant la date et le lieu de la future résidence professionnelle

Il appartient au candidat à la mutation de transmettre son dossier complet\*\* à la DSDEN. Toutes les demandes de bonification doivent être justifiées par des pièces récentes et jointes à la confirmation de demande de mutation.

**Dans le cadre de la bonification au titre des années de séparation**, merci de joindre tous les documents qui peuvent indiquer de façon claire et précise, du début d'activité professionnelle du conjoint dans le département demandé en vœu n°1 (*date de début de contrat, ou date de première affectation pour les personnels enseignants ou tout autre document qui doit faire apparaître une date de début d'activité*).

\*\* **Attention** : le candidat doit produire chaque année tous les documents justifiant sa situation ou une demande de bonification.

Votre attention est appelée sur le fait que les bonifications accordées au titre de la situation familiale ne sont pas cumulables (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe, situation de parent isolé, vœux liés).